

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,  
travailler ensemble est la réussite. »

H. Ford

Depuis 1997, l'AFIB a pour vocation la défense des intérêts des intermédiaires de crédits. Si, jusqu'en 2010 la profession évoluait dans un univers réglementé assez souple, force est de constater que désormais l'environnement présente des complexités impressionnantes. Sur le terrain nous veillons à l'application par chacun des règles de déontologie et d'éthique, dans le respect et la transparence de l'information et du service délivrés au client.

Notre savoir faire n'est plus à démontrer ; notre volonté de faire savoir est quotidienne. Fidèle à sa vocation d'accompagnement des acteurs, l'AFIB s'ouvre en 2020 aux intermédiaires en assurance, offrant ainsi, dans le cadre du projet de loi relatif à l'adhésion obligatoire, à tous les courtiers en assurances et à leurs mandataires, un éventail de services sur mesure au plus près des besoins de chacun.

Géraud Cambournac

Rejoignez-nous !  
Assurons notre réussite ensemble !



☎ 01 39 12 20 02  
✉ [contact@afib-bancassurance.fr](mailto:contact@afib-bancassurance.fr)

**Siège social :**  
5 rue de Castiglione. 75001 Paris

**Courrier & Secrétariat :**  
41 rue du Fossé. 78600 Maisons-Laffitte

afib

ASSOCIATION  
FRANÇAISE DES  
INTERMÉDIAIRES  
EN BANCASSURANCE

Ensemble, nos voix comptent

[www.afib-iob.net](http://www.afib-iob.net)

L'Association Française des Intermédiaires en Bancassurance (AFIB), fondée en 1997, regroupe les principaux acteurs de l'intermédiation en crédit et d'assurance en France. Il a pour vocation la **défense**, la **valorisation** et la **promotion de la profession d'intermédiaire** (banque et assurance).

## POURQUOI ADHÉRER À L'AFIB ?

À la fois facilitatrice, soutien et défenderesse des intérêts de ses adhérents, l'AFIB est le lien entre **les IOBSP et les IAS**. Elle s'engage à soutenir et représenter la profession au travers d'un ensemble d'actions menées avec les pouvoirs publics et les partenaires.

L'AFIB est la voix de la profession sur tous les grands enjeux, notamment réglementaires. Elle a pour mission de promouvoir l'activité de courtage en France, en Europe et à l'international et de définir les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

L'AFIB est également un point de rencontre pour ceux qui éprouvent le besoin de débattre sur les problématiques du métier. Elle réunit des professionnels du secteur qui assurent la **coordination des actions et le partage d'expertises**.



### EN CHOISSANT L'AFIB, VOTRE VOIX COMPTE.

Vous prenez part à toutes les décisions de l'association, et quelque soit la taille de votre structure

**1 ADHÉRENT = 1 VOIX !**

## L'AFIB VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE QUOTIDIEN !

L'AFIB accompagne, **informe, conseille** les entreprises adhérentes dans toutes les étapes de leur activité professionnelle.

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un panel de services et d'outils métiers mutualisés qui facilitent la gestion quotidienne de votre entreprise :



UN SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL



UNE PROTECTION  
JURIDIQUE



UN SERVICE  
MÉDIATION



DES PARTENAIRES  
FORMATION, RC PRO...



UN SITE INTERNET  
MULTI-RESSOURCES



UNE BASE DE DONNÉES  
JURIDIQUE & PRATIQUE



UNE NEWSLETTER  
RÉGULIÈRE



DES INFORMATIONS  
& ÉVÈNEMENTS  
BIANNUELS



## COMMENT ADHÉRER À L'AFIB ?

Pour toute demande d'adhésion, vous pouvez soit :



TÉLÉCHARGER  
LE BULLETIN  
D'ADHÉSION



REPLIR  
LE FORMULAIRE  
EN LIGNE



CONTACTER  
LE SECRÉTARIAT

Adhérer à l'AFIB est un gage de professionnalisme pour vos clients.  
**N'attendez plus et rejoignez la communauté AFIB !**